



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02/06/2023

Dossier complet le : 02/06/2023

N° d'enregistrement : F09323P0169

1 Intitulé du projet

Projet de carrefour giratoire sur la RDN7 sur la commune de Puget-sur-Argens, au lieu-dit Vaucouleurs

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Mairie de Puget-sur-Argens

Raison sociale

N° SIRET

2 1 8 3 0 0 9 9 4 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BOUDOUBE

Prénom(s)

Paul

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. Infrastructures routières | a) Construction d'un giratoire à 4 branches sur la RDN7 existante |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un carrefour giratoire à quatre branches reliant la RDN7, l'avenue du 15 août 1944 et le chemin de Jas Pellicot.

Le rayon intérieur du giratoire sera de 18 m et le rayon extérieur de 26 m.
Le giratoire comprendra une seule voie de circulation.

Le projet intègre également :

- une piste cyclable à double sens de circulation de 3 m de large de chaque côté de la chaussée, y compris sur le giratoire,
- un parking de covoiturage de 2 350 m², soit une vingtaine de places,
- le réaménagement du carrefour RDN7/Pont bleu (sécurisation, création d'un ilot séparateur pour l'interdiction de tourne à gauche en venant de Fréjus),
- la création d'un quai bus.

Aucune démolition n'est nécessaire.

4.2 Objectifs du projet

La commune a engagé depuis plusieurs années un important programme d'urbanisation des quartiers Sud de la RDN7 (Picoton, Domaine du Lac) et des quartiers Nord-Ouest (Bastianne/ Domaine de l'Orée du Bois / Gabron). En termes de déplacements pendulaires domicile-travail, les résidents de ces quartiers, ne disposant pas de solution de tourne à gauche sur la RDN7 au niveau des zones Gaudrade/Jas de Pélicot, sont dans l'obligation de parcourir de plus grandes distances sur la RDN7 et créent des charges de circulation inutiles.

Les usagers venant de Fréjus et se rendant dans les quartiers Sud « Picoton », sont conduits à utiliser le giratoire du Bouvreuil (Roquebrune) pour faire demi-tour. Pour le parcours inverse, ils sont amenés à traverser une partie du territoire communal pour rejoindre la RDN7 au niveau du boulevard Cavalier vers Fréjus.

Les résidents en provenance du chemin de Jas de Pélicot et désireux de se diriger vers Fréjus sont également contraints de poursuivre leur parcours sur la RDN7 jusqu'au giratoire du Bouvreuil pour faire demi-tour.

Ainsi, la réalisation d'un giratoire au droit de cette zone de sortie Ouest de la commune de Puget, doit permettre de fortement dédensifier le flux circulatoire de la RDN7 sur un linéaire de près de 3 kilomètres et de fluidifier les échanges inter quartiers au sein du territoire communal.

De plus, le projet permettra également de favoriser les circulations modes actifs et éliminer le caractère accidentogène du carrefour existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 8 mois. Ils seront séquencés dans le temps afin de limiter les impacts sur l'environnement, les riverains et la circulation routière. Les principales phases d'intervention sont les suivantes :

1. Travaux de préparation et dégagement des emprises,
2. Terrassement généraux,
3. Aménagement de la plateforme,
4. Réseaux et aménagements de voirie,
5. Rétablissement des murs de clôtures et accès des propriétés riveraines,
6. Traitements de surfaces, signalisation et espaces verts.

Les travaux seront conduits selon des principes d'aménagement durable. Une charte chantier à faibles nuisances sera signée avec les entreprises et respectera a minima les 9 engagements suivants :

1. Assurer la bonne organisation du chantier / 2. Limiter les risques sur la santé du personnel / 3. Limiter les pollutions du milieu environnant / 4. Informer les riverains / 5. Informer le personnel du chantier / 6. Limiter les nuisances causées aux riverains / 7. Assurer la bonne gestion, la collecte et la valorisation des déchets / 8. Préserver le patrimoine culturel et naturel / 9. Maintenir la circulation pendant les travaux.

Une attention particulière sera portée à la gestion du patrimoine naturel en phase chantier, afin la définition de mesures d'évitement et de réduction présentées en annexe 9 au présent CERFA.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, seules des missions d'entretien des chaussées seront réalisées.

Le projet permettra d'offrir une meilleure offre en stationnement et permettra de sécuriser la zone.

Le projet permettra de sécuriser la circulation, d'offrir une meilleure offre en covoiturage et d'améliorer les déplacements modes doux sur la zone du projet compte tenu de la création d'une piste cyclable à double sens.

Le trafic routier ne sera pas modifié et la vitesse de circulation restera limitée comme elle l'est actuellement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'une déclaration d'utilité publique,
- d'un dossier au titre de la police de l'eau (cf note hydraulique en annexe 8),
- d'une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|------------------------------------------|----------------------|
| Rayon intérieur / extérieur du giratoire | 18 / 26 m |
| Largeur de chaussée au sein du giratoire | 8 m |
| Surface du parking de covoiturage | 2 350 m ² |
| Largeur de chaque piste cyclable | 3 m |
| Emprise globale du projet | environ 3,8 ha |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Puget-sur-Argens : modification n°1 approuvé le 13 octobre 2022.
Projet situé en zones A et UD - emplacement réservé n°26 relatif au projet.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Comme indiqué dans l'état initial en annexe 6 et le diagnostic écologique d'EcoMed en annexe 7, les ZNIEFF les plus proches sont à environ 580 m au Nord (FR930012555 - Bois de Palayson et terres Gastes) et 860 m au Sud (FR930020489 - Vallée de l'Argens). |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La RDN7 est intégrée dans le PPBE du département du Var et celui du réseau autoroutier concédé. Le site de projet entièrement compris dans la zone exposée au bruit routier engendré par la RDN7, ainsi que dans celle engendrée par l'A8. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Comme indiqué dans l'état initial en annexe 6 et le diagnostic écologique d'EcoMed en annexe 7, les zones humides les plus proches sont à 250 m au Sud-Est (FR93RS4734) et à 500 m au Sud-Est (FR93RS5125). L'expertise écologique d'EcoMed confirme que la zone d'étude ne correspond pas à une zone humide. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) lié à la présence des cours d'eau de l'Argens et de la Vernède a été approuvé le 20 décembre 2013. Le site du projet est en zone non exposée. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est à proximité immédiate, dans sa partie Ouest, de la zone de répartition des eaux "Nappe bas Argens". |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche est à 520 m au Sud (FR9301626 Val d'Argens). |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est excédentaire en déblais car il nécessite de terrasser partiellement une butte existante. Les déblais, de nature rocheuse, seront réutilisés au maximum sur le chantier mais une partie sera triée et évacuée vers un site approprié, pour une réutilisation ultérieure sur d'autres chantiers. En effet, la nature prévisible est déblais est très favorable à leur réutilisation. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'implique aucune consommation supplémentaire d'eau potable. Il n'implique également aucun rejet d'eaux usées. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Comme indiqué en annexe 9, le projet, bien qu'ayant été défini sur les emprises les plus compactes possibles, aura des impacts résiduels non négligeables sur plusieurs espèces floristiques et faunistiques. La séquence Eviter - Réduire a été conduite et des mesures sont proposées en annexe 9. Cependant, un dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées est nécessaire et permettra de consolider et poursuivre la séquence ERC. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La zone d'étude sert d'habitat de chasse pour de nombreuses espèces de chiroptères identifiés au FSD du site Val d'Argens. Le secteur forestier est assez lâche et permet aux espèces chasser en sous-bois et en lisière. Les gîtes arboricoles potentiels ne concernent pas d'espèces identifiées au FSD. Des habitats favorables à la tortue d'Hermann sont avérés sur le site et la réduction des emprises n'a pu permettre leur évitement total. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet n'a aucun impact sur l'exploitation agricole riveraine mais nécessite des emprises sur des espaces naturels (boisements de pins, maquis bas et pelouses). |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne modifie pas significativement les trafics sur les voies de la zone d'étude. Cependant, en permettant des mouvements aujourd'hui impossible et qui nécessite actuellement des détours contraignants sur la RDN7, de giratoire en giratoire, le projet va légèrement réduire le trafic sur cette voie. |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit actuel sur la zone, dû aux engins de chantier et à leur déplacement. En phase exploitation, pas de modifications. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet est concerné par les émissions sonores cumulées de l'autoroute A8, de la RDN7 et de la voie ferrée. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier, la mise en place du revêtement des chaussées est susceptible d'engendrer des odeurs. Ces émissions seront faibles et limitées dans le temps. En phase exploitation, pas de modification |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier, les travaux peuvent être source de vibrations. Néanmoins, elles seront temporaires et limitées à la période de travaux. En phase exploitation, pas de modifications. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux pluviales du projet seront collectées et gérées par un dispositif de rétention de 1540 m3) (bassin + collecteur surdimensionné) avant rejet au fossé côté sud de l'avenue du 15 août 1944, qui est suffisamment dimensionné pour les accepter (voir annexe 8). |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En dehors de la phase de travaux qui nécessitera une gestion appropriée des déchets de chantier (les déchets seront collectés, triés et évacués vers les centres de tri adaptés), le projet n'engendre pas la production de déchets. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet bénéficiera d'une insertion paysagère soignée. De plus, son emprise a été limitée au maximum pour limiter son impact paysager sur le secteur. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir annexe 9.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir annexe 9.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Etat initial du site, TPFi, 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Diagnostic écologique du site, EcoMed, 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Note hydraulique, TPFi, 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Appréciation des impacts et mesures associées - autoévaluation, TPFi, 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BOUDOUBE

Prénom Paul

Qualité du signataire Maître

À Puget sur Argens

Fait le 02/06/2023



Signature du (des) demandeur(s)